

Intervention de Dominique Bur, préfet du Nord

Congrès des maires du Nord
Jeudi 16 mai 2013 – Lille Grand Palais

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Monsieur le président du Conseil général,

Monsieur le président de l'Association des maires du Nord,

Mesdames et Messieurs les maires et présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI),

Mesdames, Messieurs les directeurs des services de l'Etat et des collectivités territoriales

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le président, je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre invitation. Je suis très heureux de me retrouver à nouveau devant votre assemblée à l'occasion de cette journée de débats et aussi de convivialité républicaine. C'est pour moi l'occasion de souligner le travail effectué par votre association et de rendre hommage à votre action inlassable sur nombre de dossiers.

Je souhaite enfin saluer le travail réalisé par tous les maires du département, en étroite relation avec l'Etat. Je tiens à vous remercier pour votre confiance, votre disponibilité et votre action au service de l'intérêt général.

Vous le savez, les services de l'Etat dans ce département partagent beaucoup de vos sujets de préoccupation. Quant à moi, je les connais de par mon expérience de terrain dans le corps préfectoral mais aussi en

tant qu'ancien directeur général des collectivités locales et membre d'une famille qui compte nombre d'élus dans ses rangs. J'ai appris à connaître et à mesurer la charge publique qui est la vôtre.

Cette charge publique que vous portez est, pour vous, avant tout une fierté et un dévouement. Les Français ne s'y trompent pas : ils sont profondément attachés à leur maire, et ils ont raison.

Mais je sais aussi les difficultés et les interrogations auxquelles vous êtes aujourd'hui confrontés.

Votre tâche devient de plus en plus difficile ; nos concitoyens, vos administrés, ont des attentes grandissantes dans cette période de crise et de difficultés économiques que traverse notre pays.

Vous savez que la priorité du gouvernement c'est le développement économique et l'emploi ; la mobilisation pour l'emploi constitue une priorité absolue.

Le taux de chômage dans notre région et notamment celui des jeunes (plus de 20,7 % soit 4,2 points au dessus de la moyenne nationale) nous impose d'agir collectivement et de manière efficace.

Vous, élus, vous pouvez prendre votre part dans la lutte contre le chômage. Vous avez en effet un rôle essentiel dans le déploiement du dispositif des emplois d'avenir ; vous en bénéficiez de droit. Ainsi ,en vous impliquant, comme certains d'entre-vous l'ont déjà fait - 45 % des

1 500 emplois d'avenir conclus à ce jour dans la région, l'ont été par les collectivités territoriales -, vous pouvez permettre aux jeunes de notre région d'acquérir une première expérience professionnelle et d'élever leur niveau de compétence. Pour cela, vous bénéficiez d'un financement à hauteur de 75 % de l'Etat qui peut être complété par le Conseil régional pour certains métiers et par le Conseil général pour les jeunes bénéficiaires du RSA. J'ajoute que pour toutes les autres catégories de personnes non concernées par les emplois d'avenir, subsistent les contrats d'accès à l'emploi dont la dotation du Nord-Pas-de-Calais vient d'être accrue et dépassera les 50 000 contrats en 2013.

Permettez-moi maintenant d'aborder l'action de l'Etat, à vos côtés, et les sujets ne manquent pas :

- décentralisation
- intercommunalité et composition des conseils communautaires
- réforme de la carte cantonale
- financement des budgets locaux
- rythmes scolaires
- prévention de la délinquance dans le département
- action de l'Etat à l'égard des campements illicites de populations de culture Rom.

1/ La décentralisation

Le 5 octobre dernier, devant les Etats généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat, le président de la République avait constaté que « *les pays qui réussissent le mieux dans la compétition mondiale sont ceux qui sont capables de fédérer tous les acteurs dans*

un même projet ». Il avait alors fixé quatre objectifs à la réforme de la décentralisation : la confiance, la clarté, la cohérence et la démocratie.

Cette réforme, qui ne peut qu'aller de pair avec la réforme de l'Etat, a fait l'objet de réactions et de propositions nombreuses de la part de plusieurs associations d'élus.

Le 2 avril dernier, le Premier ministre a annoncé que ce projet de loi, jugé trop long et trop complexe par beaucoup d'élus, serait divisé en trois textes et son calendrier modifié. Le 10 avril, ce sont donc trois projets de lois qui ont été présentés en conseil des ministres.

Le premier volet de la réforme, sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, devrait être examiné par le Sénat à compter du 27 mai prochain. Il vise à adapter les compétences des collectivités territoriales à la diversité des territoires et rendre l'action publique plus proche et plus efficace. Il reconnaît également le fait urbain en créant des métropoles capables de peser au niveau européen et international.

Le deuxième volet, sur la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires, devrait être examiné en octobre prochain par le Parlement. Il investit les régions et les départements d'une mission de chef de file pour plus de cohérence et une affirmation de leurs compétences.

Le troisième volet de la réforme, sur le développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale, devrait être examiné au Parlement fin 2013, début 2014. Il engage la transition écologique et

énergétique, favorise l'intégration communautaire et renforce la démocratie locale. Il doit ainsi permettre aux citoyens d'avoir une meilleure compréhension de l'organisation de l'action publique et favoriser leur participation à la vie de leur cité.

La décision d'échelonner le calendrier a été largement saluée. Elle permettra d'approfondir la concertation et d'améliorer la nécessaire clarté de ce projet.

Il s'agit en effet d'un projet d'une ampleur considérable par le nombre de sujets abordés. L'appel à plus de cohérence et à l'affirmation d'une ligne directrice plus nette a été clairement entendu par le gouvernement.

Vous avez choisi de débattre de tout cela cet après-midi.

2/ L'intercommunalité

Je voudrais revenir sur le travail que nous avons accompli ensemble depuis la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

C'est la recherche du plus large consensus qui a présidé à chaque étape de l'élaboration du projet de rationalisation de la carte intercommunale dans le département du Nord. Chaque avancée a été menée au sein de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), et notamment avec son rapporteur général M. Patrick MASCLET. Je tiens de nouveau à saluer son travail qui a été particulièrement précieux.

Je tiens également à souligner la qualité des échanges avec M. Patrick KANNER, président du Conseil général et avec tous les élus membres de la CDCI.

En effet, les communes et les EPCI ont été également associés, soit de manière formelle tout au long de la procédure, soit de manière informelle. J'ai moi-même reçu les élus qui le souhaitent et récemment encore, j'ai eu des échanges avec un certain nombre d'entre-vous. Les sous-préfets ont fait de même dans leurs arrondissements respectifs.

Sur les 53 projets approuvés par la CDCI en juillet 2012, 44 ont recueilli un avis favorable. J'ai donc pu prendre 27 arrêtés de fusions, d'extensions de périmètre ou de dissolutions. Les autres arrêtés le seront avant le 1^{er} juin 2013, terme fixé par le législateur. Nous avons débattu avec les membres de la CDCI, le 5 avril dernier, des 9 projets qui n'ont pas obtenu les majorités requises. Des solutions ont, là encore, été trouvées dans le consensus.

D'autres ont nécessité une nouvelle période de réflexion et d'échanges. C'est pourquoi, la CDCI se réunira à nouveau demain pour en débattre.

C'est donc un chantier collectif, consensuel et au service des territoires que nous avons mené tous ensemble et je crois que nous pouvons nous en réjouir. Le Nord dispose pour l'avenir d'un maillage d'intercommunalités fortes capables de porter des équipes techniques et de finances des services collectifs. C'est désormais à vous de mettre en œuvre cette importante démarche de rationalisation du paysage intercommunal.

Je reprendrai d'ailleurs le propos de votre président, lors d'une précédente réunion de la CDCI : « *C'est maintenant que tout commence* ».

En effet, prochainement vous allez décider de votre nouvelle gouvernance. Cela se fera notamment en élaborant la composition des organes délibérants qui seront issus du renouvellement électoral de mars 2014.

Vous allez aussi décider des compétences des nouveaux EPCI. Vous aurez notamment la possibilité de maintenir provisoirement un exercice différencié de celles-ci pour réussir cette phase de transition et cette harmonisation des compétences selon un calendrier étalé dans le temps.

Sachez que les services de l'Etat continueront de vous accompagner et restent à votre disposition pour faire de ce projet une belle réussite dans notre département.

3/ La réforme de la carte cantonale

Le Parlement a définitivement adopté le 17 avril dernier le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Le Conseil constitutionnel devrait se prononcer dans les prochains jours, puisqu'il dispose d'un délai d'un mois à compter de la saisine du 18 avril dernier.

Ce projet s'inscrit aussi dans le cadre des objectifs définis par le président de la République lors des Etats généraux de la démocratie

territoriale, en privilégiant pour les élections départementales un mode de scrutin qui permette à la fois de conserver l'ancrage territorial des élus tout en améliorant leur représentativité, et de poursuivre l'objectif de parité au sein des assemblées départementales.

Aujourd'hui, les assemblées départementales comptent moins de 14 % de femmes au niveau national. Près des trois cinquièmes des cantons n'ont pas connu de modification de leurs limites géographiques depuis 1801. Il s'agit donc de doter l'échelon départemental de bases démocratiques modernisées et adaptées à la France d'aujourd'hui.

Lors du prochain renouvellement général en mars 2015, deux conseillers départementaux - c'est leur nouveau nom - seront élus dans chaque nouveau canton au scrutin majoritaire à deux tours pour siéger au sein du conseil départemental.

79 conseillers généraux sont actuellement élus dans le département du Nord. En 2015, ce seront 82 conseillers qui seront élus dans 41 nouveaux cantons.

L'introduction de ce mode de scrutin en mars 2015 impose que soit achevée une carte entièrement revue des limites cantonales au plus tard en mars 2014. Les nouvelles cartes seront arrêtées par décret en Conseil d'Etat.

L'article 46 de la loi encadre ce redécoupage par trois règles que la décision attendue du Conseil constitutionnel pourra compléter le cas échéant. Le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques. Le territoire de chaque canton est

continu. Toute commune de moins de 3 500 habitants est entièrement comprise dans le même canton.

Le législateur n'a autorisé que des exceptions de portée très limitée, spécialement justifiées, au cas par cas. Ces exceptions peuvent répondre à des considérations géographiques, démographiques ou d'équilibre d'aménagement du territoire, sans oublier la possibilité d'autres impératifs d'intérêt général.

Comme me l'a demandé le ministre de l'Intérieur, j'ai écrit au président du Conseil général, aux présidents de groupe au sein du Conseil général, aux responsables des principaux partis politiques et aux parlementaires afin de recueillir leurs suggestions et propositions sur le redécoupage cantonal à venir. Je me tiens à leur disposition pour les recevoir, comme j'ai déjà commencé à le faire.

Lorsque le projet ministériel de carte pour le Nord sera prêt, il me sera transmis afin que je saisisse le Conseil général pour avis. Celui-ci disposera d'un délai de six semaines pour se prononcer, sachant que les périodes de congés d'été entre le 14 juillet et la fin du mois d'août ne seront pas comptabilisés. Il sera ensuite transmis au Conseil d'Etat pour avis avant signature.

Je tenais à vous préciser cette procédure. Je ne méconnais pas les changements importants que ce redécoupage va entraîner au sein d'une assemblée dont les élus sont des relais importants pour les maires, notamment en zones rurales.

Sur un autre plan, je veux vous rappeler que la loi concerne également le scrutin municipal et intercommunal. La loi va conférer une légitimité démocratique renforcée aux intercommunalités, en prévoyant l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires dans les communes soumises à scrutin de liste. Le seuil de population au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste sera abaissé de 3 500 à 1 000 habitants.

4/ La question des finances locales et des normes

Dans le contexte que nous connaissons, nous sommes tous concernés par le redressement de nos finances publiques. L'Etat au premier chef, qui doit montrer l'exemple, mais cet effort doit être partagé avec les collectivités territoriales.

Vous m'alertez régulièrement sur la baisse des dotations qui résulte de cet effort partagé. C'est vrai, mais je souhaiterais rappeler quelques éléments :

- d'abord l'importance de l'effort financier global au profit des collectivités : 100 Md€ en 2013, en baisse de 0,7 % par rapport à 2012
- un gel des dotations au niveau 2012 mais un accroissement significatif des moyens en faveur de la péréquation au sein de l'enveloppe normée.

J'illustrerai mes propos sur 2 points :

- un doublement de l'accroissement de la dotation de solidarité urbaine. La dotation du Nord est de plus de 163 M€ avec une

augmentation de 10 % par rapport à 2012. Cette dotation a été pratiquement multipliée par 3 depuis 2003.

- une hausse nationale de 50 % de l'enveloppe de la dotation de développement urbain.

Il est vrai que cet effort de péréquation est financé au sein de l'enveloppe normée, notamment par une baisse de certaines composantes de la DGF imposée à certains d'entre-vous dans le cadre de cette solidarité.

Je ne méconnais pas, non plus, vos craintes à propos de la baisse des dotations de 1,5 Md€ en 2014 et 2015 pour participer au financement du crédit d'impôt compétitivité emploi.

Vous, élus du bloc communal, avez exprimé des craintes sur votre capacité d'investissement et formulé le souhait que cette réduction soit effectuée proportionnellement entre les différents niveaux de collectivités.

Bien évidemment, les règles devront évoluer dans la concertation.

C'est dans le cadre de relations financières entre les collectivités et l'Etat, redessinées dans un pacte de confiance et de responsabilité annoncé par le président de la République, que s'inscrira cette démarche de concertation.

Les travaux d'élaboration de ce pacte ont été lancés par le Premier ministre le 12 mars dernier et 6 chantiers ont été engagés :

J'en citerai 2 :

- 1) l'accès au crédit : depuis l'an dernier, et avec le retrait du marché de DEXIA, le gouvernement a pris les mesures nécessaires afin que les collectivités puissent continuer à avoir accès au crédit en mobilisant notamment les moyens de la caisse des dépôts et consignations et ceux de la banque postale.

Au-delà de ces mesures d'urgence, des sources de financement durable pour les collectivités ont été développées avec la création de la société de financement local.

Le président de la République a par ailleurs annoncé, lors du congrès des maires de France, une enveloppe de 20 milliards d'euros sur 5 ans, financée sur les fonds d'épargne.

Enfin, un amendement au « projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires » a été déposé par le gouvernement pour la création de l'agence de financement souhaitée par les collectivités territoriales.

Ces mesures sont incontestablement de nature à préserver la capacité de l'investissement public local, facteur de croissance et d'emploi.

- 2) l'autre chantier que je souhaite évoquer, et qui s'inscrira dans ce dialogue, est celui de la simplification des normes.

Le gouvernement a été clair sur ce point : l'effort financier demandé par l'Etat aux collectivités ne se fera pas sans la simplification des normes qui s'imposent à vous.

Le 28 mars dernier, le président de République a engagé cette démarche pour alléger les procédures administratives, diminuer les normes et raccourcir les délais des procédures au bénéfice des entreprises, des particuliers et des collectivités locales. Dès le 2 avril, le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, présidé par le Premier ministre, a pris des mesures concrètes pour acter cette volonté.

A la demande du Premier ministre, les services de l'Etat sont autorisés à utiliser toutes les marges de manœuvre permises par les textes et d'en délivrer une interprétation « facilitatrice » pour simplifier et accélérer la mise en œuvre des projets publics ou privés.

Le gouvernement a également confirmé un moratoire général sur les normes qui implique que tout nouveau texte réglementaire s'accompagnera désormais d'une « simplification correspondante ».

Les communes seront donc pleinement concernées par cette réforme qui doit vous permettre d'agir plus efficacement et facilement au quotidien.

5/ Les rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire est importante pour améliorer le bien-être éducatif et personnel des enfants à l'école mais le projet de refondation de l'école engagé par le gouvernement ne pourra réussir sans votre soutien et votre mobilisation.

Vous avez choisi d'appliquer cette réforme importante dès 2013 pour 96 d'entre vous représentant 20 % des élèves de l'enseignement public, en 2014 pour les autres. Cette souplesse dans les différentes modalités de mise en œuvre montre que le gouvernement mesure l'effort d'organisation qui vous est demandé. Sachez donc que l'Etat, notamment les services du directeur académique des services départementaux de l'Education nationale (DASEN), vous accompagnera pleinement dans cette démarche.

Le décret créant le fonds d'amorçage pour 2013 ainsi que ses modalités pratiques d'allocation devrait être publié prochainement.

Les services de l'Education nationale seront également mobilisés pour constituer des équipes d'appui visant à favoriser la mutualisation des bonnes pratiques et à aider les communes dans l'élaboration des projets éducatifs territoriaux.

Je n'ignore pas que la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes scolaires pose pour vos communes des difficultés d'adaptation et de financement et s'apparente parfois à un casse-tête en matière d'organisation.

Je tiens à vous remercier personnellement de votre engagement sur ce projet.

6/ La prévention de la délinquance

Le gouvernement a fait de la lutte contre la délinquance une des priorités de son action. C'est le message que le ministre de l'Intérieur, en présence de la Garde des Sceaux, a rappelé ce lundi 13 mai à Lyon lors du séminaire sur les zones de sécurité prioritaires auquel j'ai participé en compagnie de plusieurs responsables départementaux.

L'année 2012 a vu la mise en place par le ministre de l'Intérieur de deux zones de sécurité prioritaire dans le Nord, l'une à Lille et l'autre à Roubaix-Tourcoing-Wattrelos. L'objectif est de renforcer l'action concertée des services afin d'agir en profondeur contre les réseaux qui vivent du trafic de drogues, d'armes, des véhicules volés, des cambriolages et d'assurer aux citoyens le droit à la sécurité et à la tranquillité auquel ils aspirent. Notre objectif premier est de casser l'économie parallèle générée par le trafic de drogue. Cela passe par l'arrestation des responsables, leur déferrement à la justice et la saisie des avoirs qui proviennent de ces trafics.

Pour ces deux ZSP, les premiers résultats sont positifs et méritent d'être confirmés dans la durée. En particulier, le nombre de mis en cause pour trafics de stupéfiants augmente significativement tandis que les indicateurs liés aux violences urbaines sont en régression sensible.

Certaines communes rurales peuvent se sentir, à tort, oubliées du fait de la création de ces zones. Je souhaite leur répondre ceci. Tout d'abord, aucun des moyens affectés aux ZSP ne provient des communes situées hors ZSP. En second lieu, au-delà des quatre communes principalement concernées, je veux insister sur le fait que les effets des ZSP profitent

globalement à l'ensemble des communes du département d'une part grâce au démantèlement des réseaux qu'elles permettent et d'autre part grâce aux méthodes de travail nouvelles entre les services qui sont appelées à s'appliquer dans toutes les communes, comme le ministre l'a indiqué à Lyon lundi. Enfin, je continuerai à plaider pour que le ministère de l'Intérieur étudie, dans le cadre de la prochaine vague avant la fin 2013, l'opportunité de ZSP en dehors de l'agglomération lilloise, notamment dans certains quartiers difficiles de Maubeuge.

Globalement la délinquance reste statistiquement et tous faits confondus orientée à la baisse dans le Nord en 2012.

Cependant, cette tendance moyenne ne peut occulter la forte augmentation des cambriolages : + 3,3 % en 2012, principalement dans les habitations et en zone rurale ; elle continue d'ailleurs de croître en ce début de cette année 2013. Ce phénomène est d'ailleurs observé au plan national ainsi que le ministre de l'Intérieur l'a indiqué lors de sa visite à Orchies le 18 mars dernier. Nous savons que certains réseaux n'hésitent pas à recourir à des mineurs pour commettre des cambriolages en série. Ces réseaux s'attaquent aux zones qu'ils jugent comme les plus vulnérables, notamment les zones rurales à proximité des grands centres urbains qui ont longtemps été moins touchées par ce type de délinquance et dont les habitants ont encore moins l'habitude de se protéger.

Je sais que ce sujet vous préoccupe fortement, comme le signalent les sous-préfets qui sont vos interlocuteurs quotidiens. Soyez assurés de la mobilisation totale des services de l'Etat dans la recherche de nouveaux

modes d'action plus efficaces. Cette action s'appuie sur les éléments suivants :

- la systématisation des prélèvements de la police scientifique pour chaque cambriolage permet aux services de police et de gendarmerie de constituer une base de données qui leur permettra, dans le temps, d'identifier les auteurs de ces actes. Les premiers recoupements de fichier commencent à produire des résultats tangibles.
- j'ai demandé une coopération opérationnelle sans faille entre les services de police et de gendarmerie qui sont placés sous mon autorité car les réseaux à l'origine de ces faits ne connaissent pas nos frontières administratives entre zone police et zone gendarmerie. Cette coopération est notamment animée dans le cadre de l'état major départemental de sécurité que je réunis régulièrement avec les procureurs de la République des TGI du département et les sous-préfets d'arrondissement.
- la vidéo-protection peut être une réponse utile. Je renouvelle la disponibilité de mes services pour monter vos projets de vidéo-protection, tant en termes d'autorisation (qu'il me revient d'accorder) que des aides financières de l'Etat. L'effet de la vidéo-protection est multiple : il est dissuasif sur les délinquants, il est rassurant pour la population et il facilite le travail des services d'investigation en fournissant les preuves indispensables à l'autorité judiciaire. Le soutien financier de l'Etat aux collectivités s'est élevé à 870 000 euros en 2012, ce qui représente un total de 2,8 millions d'euros depuis 2008. Mes services se sont ainsi

rendus à Paris le 24 avril dernier pour défendre les dossiers du Nord et nous espérons avoir de nombreuses réponses positives dans le cadre de la prochaine dotation de crédits de mai 2013.

- enfin, je réitère mon soutien à l'action initiée par l'Association des maires du Nord visant à sensibiliser les maires à ces questions, en lien notamment avec la Gendarmerie nationale. Il convient, en effet, d'encourager les maires, de prendre contact avec les responsables opérationnels des services de police ou de gendarmerie dès qu'ils détectent des faits ou des comportements suspects. Cette vigilance commune constitue une aide utile pour les forces de sécurité dans leur lutte contre les cambriolages.

7/ Les campements illicites

Je souhaiterais en dernier lieu vous présenter l'action de mes services sur le sujet difficile de la présence d'une importante population de culture Rom dans notre département.

Il y a aujourd'hui plus d'une quarantaine de campements, représentant environ 3 000 personnes, principalement dans la métropole lilloise et de manière plus limitée dans le Dunkerquois. Parfois, ce sont de véritables bidonvilles où les conditions de vie sont particulièrement précaires. L'Etat mobilisera en 2013 dans le Nord environ 6,5 millions d'euros pour financer les actions d'hébergement et d'insertion en faveur de ces populations.

L'actualité récente, s'il en était besoin, montre qu'il s'agit d'une problématique nationale, si ce n'est européenne. Je pense au drame de

Lyon au cours duquel trois personnes Rom ont péri lundi 13 mai dans un incendie survenu dans un squat. J'ai également en tête les réactions de certains habitants de Villeneuve d'Ascq la semaine dernière qui, exaspérés par les cambriolages, ont décidé pendant quelques heures de placarder dans leur quartier des photos de personnes qu'elles suspectaient d'être les auteurs de tels faits.

Soyez convaincus de ma totale implication sur ce dossier difficile. Le sujet est complexe, suscite beaucoup de passions et nécessite de notre part à tous une réponse ferme et respectueuse du droit.

Mon action s'articule autour des quatre points suivants :

1. Il convient de démanteler les campements illicites les plus problématiques. C'est l'objectif que le ministre de l'Intérieur a encore rappelé publiquement ce 13 mai lors de son déplacement à Lyon, tout en soulignant que cela ne pouvait intervenir qu'en application d'une décision de justice. Certains campements sont à la fois des menaces pour la sécurité des occupants, mais aussi des lieux où peuvent se développer des activités délictueuses et qui peuvent constituer des nuisances pour les riverains.

C'est ce que nous avons fait le 9 août 2012 sur les terrains de l'école d'architecture et de la rue Breughel à Villeneuve d'Ascq (180 personnes), le 25 août sur un terrain appartenant à la direction interdépartementale des routes (DIR) le long de l'autoroute A22 (30 personnes), le 31 janvier 2013 sur deux terrains de la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq (70 personnes) et le 10 avril sur le terrain de l'ancien IUFM (30 personnes). Dès que les propriétaires nous

saisissent, sachez que les services de l'Etat sont actifs et agissent avec toute la diligence que leur permet le droit.

Parallèlement, en lien avec le procureur de la République, il convient de lutter avec la plus grande fermeté contre la constitution de nouveaux campements illicites. C'est la raison pour laquelle nous incitons les propriétaires à nous saisir immédiatement de toute installation illicite afin que les services de police puissent agir sur le fondement de la flagrance en application de l'article L.322-4-1 du code pénal qui punit le délit d'occupation illégale d'un terrain. Ce cadre juridique a été utilisé deux fois au cours des 30 derniers jours pour mettre fin immédiatement à deux occupations : le 22 avril à Villeneuve d'Ascq et le 30 avril à Lomme.

2. Deuxième axe de mon action, le respect du droit en matière de séjour sur le territoire national. Ces populations venues principalement de Roumanie et de Bulgarie sont des ressortissants communautaires et bénéficient de la liberté de circulation sur l'Espace Schengen. Elles peuvent venir librement sur le territoire national. Elles ne peuvent résider au-delà de trois mois que si elles ne sont pas une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale en application de l'article L. 121-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Ainsi, si ces personnes ne justifient pas de ressources suffisantes au bout de ce délai, je peux les obliger à quitter le territoire. Pour les personnes qui ne quittent pas le territoire après une telle décision, la loi du 31 décembre 2012 a créé le délit de maintien sur le territoire.

Depuis octobre dernier, les services de la police aux frontières, sur réquisitions du procureur de la République du TGI de Lille, ont été

particulièrement mobilisés. 27 opérations de police ont été conduites depuis 6 mois, soit environ une par semaine et mobilisant à chaque fois de 15 à 20 policiers. Elles ont donné lieu à plus d'une centaine d'obligations de quitter le territoire. Par ailleurs, l'Office français de l'immigration et de l'intégration continue de proposer la possibilité d'un retour volontaire avec le versement d'un pécule (certes diminué depuis février 2013) : en 2012, plus de 950 personnes ont été ainsi reconduites dans leur pays d'origine. Enfin, toute personne condamnée à une peine de prison continue d'être renvoyée dans son pays aussitôt que son incarcération est terminée.

Cette action de retour au pays est nécessaire, mais elle ne produit que des résultats limités si elles ne sont pas accompagnées de la disparition des habitats de fortune. En effet, bien souvent, en toute légalité, ces personnes reconduites peuvent revenir quelques semaines plus tard.

3. Troisième volet de mon action : il s'agit d'accueillir dans des conditions dignes celles des familles qui souhaitent s'intégrer dans notre société. C'est le sens de la circulaire interministérielle du 26 août 2012. La métropole lilloise avait ainsi initié les villages d'insertion. Le 6^{ème} village devrait prochainement ouvrir à Villeneuve d'Ascq sur un terrain appartenant à l'Etat. Ils accueillent environ 100 personnes au total. Ces villages ont vocation à servir de sas avant l'intégration de ces familles par la scolarisation des enfants, le travail des adultes et l'obtention d'un logement social.

Devant l'urgence et l'importance des campements, le choix a été fait en accord avec la communauté urbaine de Lille de mettre en place une formule intermédiaire. Il s'agit de campements gérés et aménagés par la

puissance publique. Trois campements sont effectifs : celui d'Hellemmes avec ses cinq caravanes, celui de la cité scientifique à Villeneuve d'Ascq et celui du parking de l'ancienne prison de Loos qui accueille depuis le 30 avril 170 personnes. D'autres campements de ce type sont prévus, comme celui du site Westaflex à Roubaix destiné à accueillir les familles de la rue Nadaud.

En contrepartie de l'effort réalisé par les collectivités publiques (eau courante, toilettes et ramassage des ordures ménagères), il est demandé à chaque famille de signer lors de leur installation une charte dans laquelle elles s'engagent sur quelques principes de vie en commun (respect du voisinage par rapport au bruit ou aux brûlages, scolarisation des enfants...). Les associations mandatées par l'Etat et la communauté urbaine de Lille sont chargées de suivre leur mise en œuvre. Les premières semaines du campement de Loos donnent satisfaction et je voudrais à cette occasion saluer l'attitude courageuse de M. Daniel RONDELAERE, maire de Loos et conseiller général, sur ce dossier difficile.

Dans ce contexte, la communauté urbaine de Lille m'a demandé de trouver des capacités d'accueil supplémentaires en dehors de l'agglomération lilloise. L'expérience a montré que seules les agglomérations d'une certaine taille, disposent des services nécessaires à la prise en charge d'une telle problématique.

Après avoir constaté les réactions des maires concernés par l'installation de populations Rom sur des terrains de l'Etat ou du Département, j'ai voulu solliciter les communautés d'agglomération qui me sont apparues les mieux à même pour agir. La réunion que j'ai tenue avec les

présidents des EPCI à fiscalité propre disposant de la compétence de l'Etat en matière d'aides à la pierre, en présence du président de l'Association des maires, le 29 avril dernier, a permis de faire émerger un début de vision commune sur l'accueil de quelques familles par communauté d'agglomération, notamment dans l'habitat diffus. Comme convenu d'un commun accord, les sous-préfets d'arrondissement vont travailler, dans les prochains jours, avec les communautés d'agglomération pour approfondir les modalités de mise en œuvre des propositions qui ont été faites.

Je salue à cet égard l'action du président POIRET et des maires volontaires de la communauté d'agglomération du Douaisis qui envisagent de manière très concrète d'accueillir dans le diffus quelques familles dans le courant du mois de juin. Cette action rejoint d'ailleurs l'orientation que l'Association des maires du Nord avait envisagée dès le congrès de l'automne dernier. J'ai pris acte de la volonté d'avancer de plusieurs autres communautés d'agglomération.

Il convient maintenant d'agir. Je sais que le contexte pré-électoral ne rend pas les choses faciles. Nous disposons d'exemple réussi d'intégration de familles dans le diffus, comme à Haubourdin. Je peux vous assurer du total soutien de l'Etat pour les communes volontaires, tant en termes d'accompagnement social qu'en termes de rénovation des habitats concernés. Ainsi, les communes qui envisageraient de loger des familles Rom dans des habitations à rénover peuvent bénéficier d'une aide des fonds structurels européens pouvant aller jusqu'à 80 % de la dépense. LMCU et la Ville de Tourcoing sont en train de réaliser une telle opération. Je tiens à rappeler que le montant des sommes réservées sur le FEDER est de 1,2 million d'euros.

4. Enfin, quatrième et dernier volet, la lutte contre les activités délictueuses liées à ces campements illicites. Il ne s'agit pas de faire le lien entre un groupe de personnes et des situations de délinquance. Toutefois, ces campements illicites peuvent être le terrain d'activités qu'il convient de combattre.

En concertation avec le procureur de la République, j'ai arrêté un plan d'actions visant à casser la dynamique de l'économie souterraine qui se développe sur les campements illicites. Ce plan mobilise l'ensemble des moyens de polices administrative et judiciaire disponibles pour entraver le fonctionnement des réseaux et concrétiser la détermination des pouvoirs publics à ne pas laisser faire.

Il s'agit en tout premier lieu de lutter contre l'accumulation de quantité importante de métaux dont l'origine est difficile à établir et dont les gaines brûlent à l'air libre. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux services de police d'intervenir dès que possible en cas de brûlage de câble et de se saisir des métaux ainsi trouvés. Une action de nature équivalente sera menée contre les transports de métaux par caddies. Mes services réuniront cette semaine la fédération des entreprises du recyclage et les grands opérateurs victimes de ces vols de métaux (SNCF, France Telecom...) pour les informer de ces mesures. Cette action a pour objectif de freiner, voire de faire cesser l'économie parallèle.

Par ailleurs, dès que la police judiciaire est saisie, soyez convaincus que la police dispose de tous les moyens pour mener à bien son enquête. Ainsi, le 19 mars dernier, j'ai octroyé l'appui de 3 compagnies de CRS

pour opérer de manière simultanée dans 6 campements illicites afin d'assister une opération de police judiciaire concernant le vol d'objets dans les cimetières. Plus de 375 fonctionnaires de police ont été mobilisés. 21 individus ont été mis en cause dans cette affaire menée par le Parquet de Lille. De même, la direction interrégionale de la police judiciaire a interpellé plus de 20 proxénètes sur des campements de Lille, de Wattrelos et de Roubaix entre septembre et février.

Enfin, je viens de prendre un arrêté préfectoral intercommunal visant à interdire la mendicité des mineurs sur certains carrefours de l'agglomération lilloise, afin de prévenir le risque d'un accident. En effet, il est très dangereux que des mineurs, parfois en très bas âge, mendient à des carrefours très fréquentés, en mettant en danger leur propre sécurité. Cet arrêté m'apparaît indispensable pour éviter tout accident dramatique. Je souhaite ainsi adresser un signal fort aux réseaux qui souvent utilisent ces enfants pour récupérer de l'argent et rappeler à chacun ses obligations légales et morales à l'égard des mineurs.

Cette mesure s'inscrit dans le prolongement des poursuites engagées par le Parquet de Lille fin janvier contre des parents qui avaient laissé leurs enfants mendier sur la voie publique. Les maires que j'ai consultés me disent comprendre cette initiative, voire y être favorables.

L'ensemble de ces mesures ne porteront leur fruit que progressivement, mais elles doivent faire passer un message de fermeté aux réseaux qui peuvent vivre de ces activités. Les solutions produiront leurs effets positifs attendus avec le concours de tous les partenaires. Je tiens à remercier les élus et en particulier M. le président du Conseil général pour leur concours et leur engagement. Je compte également sur celui

de l'association des maires du Nord et au-delà de chacun d'entre vous Mesdames et Messieurs les maires, pour avancer plus rapidement sur ce sujet. Je tiens à saluer l'esprit de responsabilité de tous les élus du département du Nord sur ce dossier, comme je l'ai constaté lors du comité d'échanges, sur les Roms que j'ai installé le 26 mars dernier, et que j'ai à nouveau réuni le 7 mai. J'ai l'espoir que commence à se dessiner une vision commune sur ce dossier difficile.

* *

Tels étaient les dossiers sur lesquels je souhaitais rappeler l'action de l'Etat à vos côtés, au quotidien, pour répondre à vos attentes ainsi que celles de nos concitoyens.

Vous le savez, la période que nous traversons est difficile. Les sacrifices qu'elle exige de l'Etat, mais aussi des collectivités – l'Etat en est conscient - doit être l'occasion de nous mobiliser.

Les efforts qui nous sont demandés sont importants, mais ils sont nécessaires, et je veux rendre ici hommage au sens des responsabilités de chacun. L'enjeu est de taille puisqu'il en va du redressement de notre pays qui aujourd'hui doute de son avenir. Il possède cependant l'énergie, la volonté et les ressources nécessaires pour affronter avec détermination cette période qui nous met actuellement à l'épreuve.

J'insiste encore une fois sur la disponibilité des sous-préfets et de l'ensemble des services de l'Etat pour vous aider et vous appuyer dans vos démarches.

C'est par la concertation, la solidarité et le dévouement au service de l'intérêt général que nous devons aujourd'hui déterminer notre ligne de conduite. Il en va ainsi de la responsabilité de nos fonctions et du sens de notre action.